

VOTRE IMPLICATION COMPTE POUR NOS MILIEUX SCOLAIRES

Comme parent, il existe plusieurs façons de contribuer concrètement à la vie scolaire et à la réussite des élèves. Chaque année, nous avons besoin de parents motivés pour participer aux différentes instances démocratiques de l'école et du Centre de services scolaire de Montréal. **Qui lève la main pour s'impliquer ?**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

C'EST QUOI ?

- L'assemblée générale annuelle de parents a lieu avant le 30 septembre de chaque année scolaire. À cette occasion, les parents de l'école élisent leurs représentants et leurs substituts au conseil d'établissement.
- Au moins quatre représentants des parents doivent être élus pour former un conseil d'établissement.
- Parmi les représentants élus, un délégué et un substitut sont élus pour siéger au Comité de parents.
- En septembre ont également lieu les assemblées visant à élire les autres membres du conseil d'établissement, notamment les membres du personnel.



RÔLE DES PARENTS

- Participer à l'élection des parents membres du conseil d'établissement et du comité de parents.
- Se prononcer sur la formation d'un organisme de participation des parents.

COMMENT PARTICIPER ?

- L'invitation à l'assemblée sera envoyée par votre école en début d'année scolaire.

POURQUOI PARTICIPER ?

- Participer au processus démocratique de votre école.
- Poser sa candidature comme membre parent ou substitut du conseil d'établissement.
- Se familiariser avec les processus de décision d'une école.
- Avoir un aperçu des travaux/dossiers vus par le conseil à travers la présentation du rapport annuel.
- Avoir un impact concret sur la vie scolaire.
- Augmenter le sentiment d'appartenance à l'école pour son enfant.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

C'EST QUOI ?

- Chaque école possède un conseil d'établissement composé de parents, de membres du personnel de l'école, de représentants de la communauté et, au secondaire, de représentants des élèves.
- Le conseil d'établissement prend des décisions qui sont au centre de la mission de l'école et qui ont un impact sur le quotidien des élèves.



RÔLE DES PARENTS

- Le conseil d'établissement adopte des éléments essentiels proposés par la direction, comme le projet éducatif, le budget, le plan de lutte contre l'intimidation et les règles des services de garde.
- Il se prononce aussi sur les règles de conduite, l'enrichissement des programmes, les contributions financières demandées aux parents et certaines activités éducatives.
- Il prépare aussi le rapport annuel, transmet des avis et peut créer des sous-comités.

COMMENT PARTICIPER ?

- Le parent intéressé à s'impliquer au conseil d'établissement de son école, doit faire part de son intérêt après la réception de la convocation à l'assemblée générale annuelle de son école.
- Il peut aussi déposer sa candidature lors de l'Assemblée générale des parents.
- Le conseil d'établissement entre en fonction dès que tous ses membres sont élus ou au plus tard le 30 septembre de chaque année.

POURQUOI PARTICIPER ?

- Jouer un rôle actif dans la vie scolaire
- Contribuer à la réussite des élèves
- Avoir un impact concret sur les décisions au centre de la vie scolaire.

→ Pour en savoir plus : **Formation obligatoire pour les membres**

COMITÉ DE PARENTS

C'EST QUOI ?

- Le Comité de parents a été mis sur pied afin d'optimiser la participation des parents et de tenir compte de leurs préoccupations.
- Il est composé de parents délégués par les établissements.
- Un membre parent du conseil d'établissement est élu comme délégué au Comité de parents lors de l'assemblée générale.



RÔLE DES PARENTS

- Le premier rôle du parent qui y siège est de représenter l'intérêt de l'ensemble des parents de son école.
- Le comité donne plusieurs avis au CSSDM sur toute question d'ordre scolaire (calendrier scolaire, Plan triennal de répartition et de destination des immeubles, etc.).
- Il désigne aussi les cinq parents qui siégeront au conseil d'administration du CSSDM.

COMMENT PARTICIPER ?

- Être élu au sein de son conseil d'établissement.
- Être présent aux réunions qui ont lieu en présentiel une fois par mois.

POURQUOI PARTICIPER ?

- Valoriser l'éducation publique.
- Proposer au CSSDM des moyens pour soutenir l'engagement des parents.
- Exprimer les besoins des parents de son école.

→ Pour en savoir plus : **Comité de parents**

Des questions sur l'Assemblée générale et le Conseil d'établissement?

Communiquer avec la direction de votre école.

Des questions sur le Comité de parents?

Écrivez à comite.parentes@cssdm.gouv.qc.ca



Centre
de services scolaire
de Montréal

Québec 